

Evaluation des élèves de Cours Préparatoire Ecoles élémentaires secteur Planoise

• Une obligation de l'Institution

Le classement des écoles du secteur du collège Diderot en réseau REP+ implique le suivi du référentiel du même nom. Les évaluations proposées en Cours Préparatoire permettent de mesurer les acquis des élèves.

• Une volonté d'aider

1. Les équipes pédagogiques de cycle 2
 - dans leur réflexion sur l'organisation du travail pour la suite de l'année et du cycle,
 - pour la réorganisation, si nécessaire, après les congés de février, des différentes aides aux élèves en difficulté.
 - pour mieux prendre en compte la spécificité du Maître Plus.
2. Les élèves
 - en les associant à leur évaluation et leur expliquant les objectifs et compétences visés,
 - en choisissant, pour le bilan individuel récapitulatif : des codages simples pour leur permettre de le comprendre et de pouvoir visualiser leurs progrès par la suite.
3. Les parents
 - en leur communiquant le travail et le bilan de leur enfant qui pourront servir de base à un dialogue entre l'école et la famille. L'enfant, avant une rencontre « parents/enseignant » étant capable d'expliquer lui-même ce qu'il a fait et où il en est. Il pourra être présent lors de cette rencontre.

• Des choix

- Les choix des contenus, des types d'exercices... ont été faits selon deux critères : l'époque dans l'année scolaire (et dans le cycle) et les résultats des recherches les plus récentes sur l'apprentissage de la lecture. Pour ne pas allonger les épreuves, il n'y a pas d'évaluation du graphisme-écriture.
- Ce protocole n'est pas une évaluation du « savoir-lire » mais un outil intermédiaire, sorte de « contrôle technique » ciblant les compétences de base liées au code et dans une moindre mesure à la compréhension. Etre efficace, concernant ces compétences particulières de la « mécanique » de la lecture, facilitera, pour l'élève, ses apprentissages ultérieurs mais ne saurait suffire.

- Des acquisitions solides dans les domaines évalués ici sont donc absolument nécessaires. La lecture est un apprentissage complexe qui concerne toute la scolarité et toutes les disciplines

Plus globalement, ces évaluations :

- permettent une meilleure prise en compte des représentations et du rapport des élèves à l'école, à la lecture, à l'acte d'apprendre et au savoir,
- facilitent les échanges entre élèves, en particulier sur les procédures qu'ils utilisent « Comment fais-tu pour... ? »,
- permettent aux enseignants, du cycle 1 au cycle 3, de cibler et d'approfondir d'autres situations de l'apprentissage de la lecture :
 - Langue orale : du langage d'action au récit (langage d'évocation, puis récit et projets écrits).
 - Passage de l'oral à l'écrit : compréhension du fonctionnement de la langue puis du principe alphabétique,
 - Littérature : albums et textes en réseau,
 - Maîtrise de la langue : découverte des caractéristiques de l'écrit - de la prise d'indices (support, typographie, illustrations...) à l'étude plus spécifique de livres et de textes,
 - Rédaction : de la dictée à l'adulte à la production autonome des différents types d'écrits.
- favorisent l'**observation continue** des comportements et des attitudes des élèves face au travail et aux acquisitions et l'adaptation des gestes professionnels des enseignants.

PASSATION DES EVALUATIONS

Les protocoles d'évaluations ont été actualisés en fonction des nouveaux programmes, des remarques des enseignants concernés lors des bilans et des rencontres pédagogiques.

Lecture : Le protocole est composé de quatre séances (cf. consignes de passation). Les items définis collectivement ne sont pas modifiables. Leur nombre doit rester le même.

Mathématiques : Il conviendra de respecter la progression des trois séances. Là encore, les items ne sont pas modifiables.

L'objectif n'est pas de mettre les élèves en situations de recherche ou de déduction mais, très clairement, de **vérifier leurs acquis et leurs compétences**.

Conditions de passation : Les élèves sont isolés de leurs camarades pour que leur **travail soit vraiment individuel**.

C'est par contre **leur enseignant habituel**, qui est chargé de la passation qui se fait dans leur classe avec les outils collectifs auxquels ils sont habitués (affichages, tableaux de mots ou des sons...)

- L'évaluation de juin, qui porte sur un ensemble plus complet de compétences fera l'objet d'un travail de réécriture prévu en période 3 par Mesdames MARION et MAIGROT.

Je vous rappelle que , **les élèves d'UPE2A** passent les évaluations que **s'ils ont un temps de séjour suffisamment long** pour pouvoir comprendre le contenu des protocoles.

Les évaluations passées en janvier ne sont pas comptabilisées contrairement à celles qui seront proposées en juin prochain.

Pour les élèves d'UPE2A qui passent les évaluations, bien le signaler lors de la remontée des résultats à Madame MARION.

Dates retenues pour les passations : du 16 au 20 janvier 2017.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,



L. GROSJEAN

